



**MESSAGE POUR UN CREDIT D'ETUDE RELATIF A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX
CLAIRES ET USEES SECTEUR CHAMBLIOUX CHEMINS DE TORRY ET DES ROSIERS**

Le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) de la commune de Granges-Paccot a été approuvé en 2007. De nombreux travaux ont déjà été effectués mais il en reste encore à réaliser à court, à moyen et à long terme.

A part les récentes constructions, le secteur de Chamblieux est majoritairement en système unitaire. Les anciens captages et drainages raccordés à l'unique canalisation, située le long de la route de Chantemerle, augmentent de manière inacceptable le volume d'eau à traiter et perturbent, par la dilution des polluants, le bon fonctionnement de la station d'épuration.

En 1993 déjà, le bureau Rhône & Jeanneret à Givisiez avait été mandaté pour étudier un projet visant à dédoubler le collecteur existant. Un rapport technique et une estimation du coût avaient été établis. Le devis était très important et les travaux n'ont pas été réalisés.

Avec le développement du secteur notamment la construction de 4 immeubles, soit de 60 appartements en PPE sur l'ancienne propriété Michelin (Chamblieux-Parc), il devient urgent de réaliser certains travaux. Le concept de tout-à-l'égout ne permet pas le raccordement adéquat des zones qui sont déjà équipées d'un système séparatif.

La mise en service du quartier de Chamblieux représente une démarche longue et onéreuse. Un objectif de 100% en séparatif ne pourra être atteint qu'à très long terme. Il est donc indispensable de prévoir des étapes intermédiaires qui permettent déjà, au fil du temps, de trouver un retour sur investissement par une amélioration progressive de la qualité des eaux rejetées et une réduction des frais de traitement des eaux usées. Le concept doit donc être élargi pour tenir compte des moyens financiers à disposition et de l'évolution probable des projets de construction dans le bassin versant.

Le secteur à assainir étant parfaitement connu du bureau Rhône & Jeanneret, le Conseil Communal a estimé qu'il était préférable de s'adresser au même bureau. L'offre qui nous a été présentée pour établir un premier concept en vue du raccordement de Chamblieux-Parc, établissement d'un projet au niveau de l'enquête publique et d'un devis pour le dédoublement des collecteurs, est de l'ordre de **Chf 36'000 TTC**. Ceci concerne l'axe du chemin de Torry sur une longueur de 240 mètres, de la route de Chantemerle à la limite de propriété du domaine de la Visitation ainsi que de l'axe du chemin des Rosiers, sur une longueur de 200 mètres entre la route de Chantemerle et la route de Chamblieux.

Il y a lieu de préciser que le collecteur principal de la route de Chantemerle ne sera pas touché. Les eaux continueront à s'écouler en système unitaire pour l'instant. Des travaux importants sont prévus en relation avec le projet de couverture de l'autoroute et notamment avec la réfection du tronçon Guin – Corpataux prévue vers 2018/2019.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly